

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2019)
Heft: 2235

Artikel: Vaud agit contre le sexisme dans l'espace public : la publicité commerciale n'a pas que des effets positifs ou bénins
Autor: Amsellem, Ada
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

refuser l'initiative, argumentant que le Conseil d'administration de l'aéroport comprend des représentants de tous les intérêts en présence. Le [Grand Conseil](#) a pris la décision de principe de lui opposer un contreprojet, sur lequel il se déterminera d'ici début mars.

Développement et protection de l'environnement: des intérêts incompatibles?

Toutes les parties veulent concilier intérêts économiques de l'aéroport et protection des habitants et de l'environnement. Mais est-ce aussi facilement compatible?

L'aéroport est en concurrence pour accroître ses parts de marché. Et l'on sait que la proportion de vols à bas prix y est considérable, alors même qu'une part importante de ces déplacements pourrait se faire en train. Autant dire que les soucis de rentabilité des compagnies aériennes et des activités commerciales de l'aéroport risquent de l'emporter au détriment de la

tranquillité des riverains.

On peut comprendre les inquiétudes de ces derniers. Quelles garanties peuvent-ils obtenir concernant la mise en service d'avions moins bruyants et le respect des horaires de fin de soirée? Aucune si ce n'est la bonne volonté de la direction de Cointrin. Par contre le respect des normes en matière de pollution de l'air relève de la compétence cantonale et non de la Confédération. Et le Psia annonce un système de *monitoring* visant à assurer le suivi du bruit.

Les riverains restent [méfiants](#) à l'égard du Psia. Ils ne manquent pas de dénoncer les effets du bruit et de la pollution sur le climat, sur la santé de la population, sur la concentration des enfants à l'école, sur la valeur des biens immobiliers, sans oublier les pertes fiscales liées aux avantages consentis à l'aéroport. Les [coûts négatifs](#) de l'aéroport sont estimés à plus d'un milliard de francs par année.

Des intérêts peu conciliables? On peut le craindre. Mais aussi

des acteurs condamnés à trouver des compromis. Quel que soit le système de gouvernance mis en place, la qualité de la concertation entre tous les acteurs et une définition claire des compétences de décision constituent les facteurs décisifs d'une bonne gestion d'un aéroport.

L'initiative garantira-t-elle cette gouvernance de qualité? Elle parle d'un pilotage démocratique de l'aéroport avec un statut inscrit dans la Constitution cantonale. Le rôle central resterait dévolu au canton, comme actuellement. Mais les compétences largement dans les mains du Conseil d'Etat et du département en charge de l'aéroport devraient être encadrées par un suivi plus important du Grand Conseil. Un progrès démocratique avec la certitude de mieux prendre en compte tous les intérêts concernés?

Reste que le Psia exige de Cointrin qu'il réponde à la demande. C'est donc bien cette dernière qui reste le véritable pilote de l'aéroport.

Vaud agit contre le sexisme dans l'espace public

La publicité commerciale n'a pas que des effets positifs ou bénins

Ada Amsellem - 10 février 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34530>

Après une campagne de sensibilisation imaginant [un](#)

[musée du harcèlement de rue](#) en ville de Lausanne, une

commission parlementaire vient d'[annoncer son soutien](#)

aux mesures proposées par le Conseil d'Etat vaudois à propos des affiches sexistes. Ce projet de loi donne aux communes la possibilité d'interdire la publicité sexiste, au même titre que celle pour l'alcool et le tabac. Le canton de Vaud s'inspire de l'action [du canton de Bâle-Ville](#), le seul ayant déjà modifié sa loi en ce sens.

L'année 2018 aura vu la publication d'un certain nombre de recherches sur [l'effet de la publicité](#) sur les comportements humains.

Par exemple, un groupe de recherche belge s'est penché sur les effets physiologiques et cognitifs des images sexistes. L'étude montre que les publicités réifiant le corps nous incitent à *«tolérer le harcèlement»* en créant notamment une vision fragmentée du corps, qui n'est alors *«plus perçu comme une personne avec une identité, mais comme un objet»*. En réaction, l'Union des annonceurs belges a publié une charte d'éthique à l'intention des publicitaires. Elle préconise la consultation d'un groupe de personnes,

hétérogène en âge, sexe, origine et orientation sexuelle, avant de lancer une campagne publicitaire. Elle suggère encore que les publicités cessent d'utiliser des stéréotypes de genre.

En filigrane, cette charte indique surtout que l'appréhension du public sur ce qui est sexiste et ce qui ne l'est pas a changé. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement une attitude suggérant l'érotisme ou clairement sexualisée qui est mise en cause, mais aussi la diffusion et le renforcement de stéréotypes, tout autant que l'utilisation du corps féminin pour attirer l'œil sur un produit. Il paraît loin le temps où des élus déploraient de telles restrictions, car *«la sensualité et le glamour font partie de notre société»*.

Ce positionnement politique sur le contenu des affiches et la régulation des images sur le domaine public est bienvenu, à l'heure où des [voix de la société civile](#) s'activent pour porter ce débat. Jacqueline de Quattro, cheffe du département du territoire et de

l'environnement du canton de Vaud et porte-parole de la proposition, se dit même encline à élargir cette régulation aux publicités [adressées aux enfants](#). En affirmant que les *«affiches s'imposent à nous et leurs messages ont un très fort impact sur la formation de nos préjugés»*, la conseillère d'Etat ébranle la croyance populaire qui veut que chacun soit libre de céder à l'influence de la publicité.

Par ailleurs, des autorités suisses toujours plus nombreuses affichent leur scepticisme à l'égard des affiches, à l'instar de la commune du Mont-sur-Lausanne, qui a récemment décidé [d'interdire formellement l'affichage commercial](#) sur son domaine public.

Dans cette atmosphère favorable aux changements de paradigmes, souhaitons que des études scientifiques se penchent à l'avenir sur le lien entre publicités et activités humaines les plus polluantes, des voitures aux avions et du surendettement à la surproduction de déchets.

De l'eau dans les urnes

Zurich refuse toute privatisation de la distribution de l'eau et tout bénéfice dans la vente de cette ressource symbolique

Yvette Jaggi - 11 février 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34539>

Le Grand Conseil zurichois a voulu s'occuper de toutes les

eaux: celles des sources et des rives, celles des réseaux et des

robinets, celles des champs et des villes ([DP 2201](#)). Les